

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention de partenariat avec l'école d'arts appliqués Presqu'île

La Commune de Neuville-sur-Saône a souhaité retravailler son image visuelle qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années.

Un cahier des charges a été rédigé par un groupe de travail dédié avec le soutien d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La commune a fait le choix de faire travailler, sur cette base, un groupe d'étudiants de l'école d'arts appliqués Presqu'île, qui produira dix propositions de logos. Une fois le logo final adopté, ils travailleront également pour la création d'une charte graphique.

En contrepartie du travail accompli, une subvention de 2 500 € sera accordée à l'association étudiante de l'école ; cette somme servant à acquérir du matériel pour l'école.

Pour cadrer cette collaboration, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'association Archigraph
- D'accorder une subvention de 2 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame la Conseillère Déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2014,
- **APPROUVE le partenariat avec l'école d'Arts appliqués Presqu'île,**
- **AUTORISE le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Archigraph,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à régler toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014

Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.

